20 déc 2002 -16:00

Appartient à Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 20 décembre 2002.

Hébergement de la Cour du Travail de Gand

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, chargé des Classes moyennes, le Conseil des Ministres a approuvé la prorogation du contrat de bail à l'usage de la Cour du Travail de Gand, Brabantdam 33, « Complexe Braempoort".

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, chargé des Classes moyennes, le Conseil des Ministres a approuvé laprorogation du contrat de bail à l'usage de la Cour du Travail de Gand, Brabantdam 33, « Complexe Braempoort".

La Cour du Travail de Gand est logée depuis le 1er janvier 1994 dans des locaux loués situés dans le centre commercial et administratif "De Braempoort", Brabantdam à Gand. La surface louée totale comprend 2.602 m2 de bureaux, 192,50 m2 d'archives et trente emplacements de parking souterrains.Le bail existant a été conclu pour une période de neuf ans et expirera le 31 décembre 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

.be

© 2021 - news.belgium.be